

Salon national d'art photographique «LE SAINT-QUENT'IMAGES»

(images numériques)

Concours et exposition photos. 14 et 15 octobre 2023.

Lieu d'exposition : « Le Casino » 42/48 rue du Général Leclerc 02100 SAINT-
QUENTIN Entrée gratuite. Ouvert au public de 10H à 18H

Nombreux prix :

1 000 €, médailles, diplômes, trophée meilleur auteur.

Remise des prix le dimanche 15 octobre 2023 à 16H.

Organisé par le Club POM PHOTO de SAINT-QUENTIN (02)

Affilié à la fédération photographique de France N° 19-2298

Sous le patronage de la Fédération Photographique de France (FPF)

Contact : Henri-Noël BLOTTIAUX

Adresse mail : contact@saint-quentimages.fr



N° 2023/16



1) REGLEMENT :

Le salon « **le Saint-Quent'images** » est ouvert à tous les photographes âgés de 18 ans minimum.

Cependant, une inscription peut être rejetée lorsque le commanditaire ou les organisateurs du concours, à leur discrétion raisonnable, estiment que l'inscription n'est pas conforme aux règles de l'exposition et aux présentes conditions d'inscription. L'adhésion à une organisation photographique n'est pas requise.

3 sections sont admises :

- section A : image projetée couleur, thème libre, patronage FPF ;
- section B : image projetée monochrome, thème libre, patronage FPF ;
- section C : thème sport image projetée (monochrome et couleur), patronage FPF.

La participation est de 4 images maximum par section par auteur, soit 12 photos maximum par auteur. Dans chaque section, les photos participantes d'un même auteur seront mélangées avec celles des autres photographes.

Il est interdit de présenter des œuvres très similaires dans les différentes catégories. Le cas échéant, une seule de ces images sera retenue en cas d'acceptation.

Les photos présentées doivent être libres de toute contrainte et ne doivent en aucun cas léser les droits de quelque personne physique ou morale que ce soit.

Toutes les parties de l'image doivent avoir été photographiées par l'auteur, aucun signe distinctif ne doit apparaître sur les photos et chaque image doit avoir obligatoirement son titre (moins de 25 caractères).

Les fichiers photos doivent nous parvenir au format jpeg, sur le site internet <https://saint-quentimages.fr> (après inscription) **dimensions 1600 pixels minimum pour le plus petit côté, 300 dpi, poids maximum 7 Mo,**

Les images ne respectant pas ces caractéristiques seront rejetées lors de la procédure de soumission au concours.

Les titres ne doivent pas inclure d'extensions de fichier telles que « .jpg ou .jpeg » (ou tout autre nom de fichier de capture de caméra), ni de mots tels que « sans titre ». Les titres ne peuvent être composés uniquement de chiffres.

Les photos primées seront imprimées, exposées lors du salon et adressées à leurs propriétaires par voie postale en même temps que les prix.

Les membres du Club POM Photo Saint-Quentin sont autorisés à participer au concours, mais ne peuvent recevoir de prix, ni comptabiliser des acceptations pour une distinction fédérale.

2) FRAIS DE PARTICIPATION :

Fédéré		Non fédéré	
Une section	18,00 €	Une section	20,00 €
Deux sections	20,00 €	Deux sections	22,00 €
Trois sections	22,00 €	Trois sections	24,00 €

Les droits de participation par auteur sont à régler au moment de l'enregistrement des photos sur le site dédié. Le paiement est sécurisé et se fait via Stripe par carte bancaire.

Si les droits de participation ne sont pas acquittés, les photos ne seront ni jugées, ni projetées.

3) CALENDRIER :

- Souscription ouverte à partir du : 1er juillet 2023 ;
- Date limite de réception : 10 septembre 2023 ;
- Jugement : 16 au 24 septembre 2023 ;
- Notifications des résultats : 30 septembre 2023 ;
- Date et heure de l'exposition et projection des images :
les 14 et 15 octobre 2023 de 10H à 18H ;
- Envoi des récompenses : 2 novembre 2023 ;
- Catalogue sur site : 7 novembre 2023.

4) COMPOSITION DU JURY ET DEROULEMENT DU JUGEMENT :

Un jury composé de 3 juges aura la charge de noter les photographies qui seront acceptées au salon et ses décisions seront sans appel.

- **juge 1** : José-Manuel PIRES-DIAS (France) :
Ambassadeur FPF, Mfiap – Mfpf – Efiap/s – Efpf ;
- **juge 2** : Christian DEVERS (Belgique) :
Ambassadeur FPF, Mfiap – Efiap/p ;
- **juge 3** : Francis DECROIX (France) :
Ambassadeur FPF ;

- suppléant : Henri-Noël BLOTTIAUX : Efiap – Efp.

Le jugement sera réalisé par internet et par section, sans que les juges aient la possibilité de s'influencer.

Le taux d'acceptation visé sera compris entre 20 % et 25 %, pour se conformer au taux d'acceptation de la FPF.

Les images apparaîtront de façon aléatoire et mélangées.

5) PRIX ET RECOMPENSES - Un total de 1 000 € de prix

Chaque image ne pourra recevoir qu'une seule récompense.

Couleur	Monochrome	Sport
Médaille d'or FPF + 200 €	Médaille d'or FPF + 200 €	Médaille d'or FPF + 200 €
Médaille d'argent FPF	Médaille d'argent FPF	Médaille d'argent FPF
Médaille de bronze FPF	Médaille de bronze FPF	Médaille de bronze FPF
Diplôme mention honorable FPF	Diplôme mention honorable FPF	Diplôme mention honorable FPF
Diplôme mention honorable FPF	Diplôme mention honorable FPF	Diplôme mention honorable FPF
Diplôme mention honorable FPF	Diplôme mention honorable FPF	Diplôme mention honorable FPF
Diplôme mention honorable FPF	Diplôme mention honorable FPF	Diplôme mention honorable FPF
Diplôme mention honorable FPF	Diplôme mention honorable FPF	Diplôme mention honorable FPF
Diplôme mention honorable FPF	Diplôme mention honorable FPF	Diplôme mention honorable FPF
Diplôme coup de cœur juge 1	Diplôme coup de cœur juge 1	Diplôme coup de cœur juge 1
Diplôme coup de cœur juge 2	Diplôme coup de cœur juge 2	Diplôme coup de cœur juge 2
Diplôme coup de cœur juge 3	Diplôme coup de cœur juge 3	Diplôme coup de cœur juge 3
Diplôme du meilleur auteur de la catégorie	Diplôme du meilleur auteur de la catégorie	Diplôme du meilleur auteur de la catégorie
Diplôme de la ville de Saint-Quentin	Diplôme de la ville de Saint-Quentin	Diplôme de la ville de Saint-Quentin
Trophée FPF meilleur auteur de la compétition + 400 €		

Les résultats seront notifiés par mail aux participants et consultables sur le site du concours.

6) CATALOGUE DU SALON « Le Saint-Quent'images » :

Un catalogue comprenant les photographies primées ainsi qu'une galerie de toutes les photos acceptées sera mis à disposition de tous les participants par voie numérique.

7) PROTECTION DES DONNEES :

En participant à ce concours/exposition, vous consentez à ce que les données personnelles que vous avez fournies, y compris les adresses postales, les adresses courriel, soient conservées, traitées et utilisées par les organisateurs à des fins liées à ce concours.

Vous consentez également à ce que ces informations soient transmises aux organismes ayant accordé un patronage à cette manifestation.

Vous reconnaissez et acceptez que la participation signifie que le statut et les résultats de votre participation soient rendus publics.

La participation au concours implique l'autorisation de reproduire gratuitement les œuvres reçues dans le cadre de la promotion de l'événement organisé par le Club POM Photo.

Les droits d'auteur sont présumés appartenir à l'auteur déclaré aux organisateurs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige ultérieur.

8) DEFINITION MONOCHROME :

- une œuvre noir et blanc allant du gris foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.
- une œuvre noir et blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie Noir-et-Blanc ; une telle œuvre peut être, sous patronage FPF, reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un Salon.
- par contre, une œuvre noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie Couleur ; une telle œuvre nécessite la reproduction en couleur dans le catalogue d'un Salon sous patronage FPF.